



## PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève

Mercredi 8 juin 2022, 19h15

En présentiel à la bibliothèque de l'école

### Étaient présents :

Émilie Fournier	membre parent – vice-présidente
Jennifer Chabot	membre - personnel de soutien
Véronique Bouchard	Directrice
Geneviève Bédard	membre – service de garde
Marie-Ève Rheault	membre - professionnelle
Camille Côté-Beauvillier	membre enseignante
Amélie Légaré	membre enseignante
Sébastien Boucher	membre parent – président - trésorier
Dany Houde	membre parent
Guy Labrecque	membre parent
Karl-Alexandre Jahjah	membre parent

### Était absente :

France Julien	membre de la communauté (maison des grands-parents)
Laurie Gauvin-L.	membre de la communauté (maison des jeunes L'envol Sainte- Foy)

## 1. OUVERTURE

### 1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

La séance du septième conseil d'établissement 2021-2022 est ouverte à 19 h 17.

Le quorum étant atteint, M. Boucher, président du CÉ, souhaite la bienvenue aux membres. M<sup>me</sup> Jennifer Chabot fait office de secrétaire.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

M. Boucher fait une lecture de l'ordre du jour préalablement transmis aux membres. Il est proposé de commencer par les interventions du public comme nous avons des élèves en visite.

<b>CE-016-21-22-064</b>	Sur la proposition de M. Labrecque, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
-------------------------	---

### 1.3 Intervention du public

#### Campagne de financement - opération enfant soleil

Adèle Therrien et Ève Tremblay nous présentent le processus par lequel elles sont passées pour leur collecte de fonds au profit d'opération enfant soleil. Les tricots se sont vendus en janvier suite à un report occasionné par le confinement.

Malgré diverses embûches, comme la noyade de leurs plants de tomates, les filles maintiennent le cap sur leur projet. Rappelons que leur objectif était de 200 \$. Ce soir, elles nous informent avoir amassé 456, 80 \$. Madame Bouchard poursuit en ajoutant qu'un donateur anonyme a offert d'égaliser le montant de l'objectif s'il était atteint. Ainsi, les deux élèves de sixième année ont un montant de 656, 80 \$ à remettre à Opération enfant soleil.

#### Éric Robitaille

M. Robitaille est le père d'un futur élève qui va entrer à l'école en septembre. Il nous présente un comité de voisins d'un quartier dont il est l'un des instigateurs. Le principal but de sa présence au CÉ est de nous remettre un don de 350 \$ ramassé pour l'école avec les ventes de nourriture lors de la fête des voisins de dimanche dernier. Madame Bouchard propose d'utiliser ce don pour aider certaines familles à payer les frais en début d'année. Les membres du CÉ sont en accord avec l'idée. *Une résolution devra être rendue en lien avec la tenue de cette campagne de financement.*

#### Madame Julien

Elle nous informe par courriel que son voyage se passe bien et qu'elle pense à nous. Elle souhaite continuer à s'impliquer l'an prochain. Il a été discuté d'une possible collaboration avec la maison des grands-parents pour les dîners l'an prochain. Aussi, des bénévoles pourraient s'impliquer dans le magasinage des achats scolaires en début d'année, notamment pour les familles allophones.

### 1.4 Adoption du procès-verbal du 25 mai 2022

Les membres ont reçu le procès-verbal à approuver par courriel le 6 juin 2022. Il est suggéré de retirer les mentions mesdames et messieurs en début de PV. De plus, on demande la correction des coquilles portant sur le nom du cinéma Le Clap ainsi que le nom de M. Jahjah.

<b>CE-016-21-22-065</b>	Il est proposé par M. Jahjah, d'adopter le procès-verbal du 25 mai 2022 suivant les modifications et son adoption est votée l'unanimité.
-------------------------	--

### 1.5 Suivi au procès-verbal

Les sondages de consultation des élèves n'ont pas encore été complétés et les consultations des parents n'ont pas été comptabilisées. Les résultats seront donc présentés au dernier CÉ 2021-2022 en août.

## 2. DÉCISION

### Adoption :

#### 2.1 Liste d'effets scolaires Art. 3 Fiches 4 et 8

En raison de l'interdiction de suggérer des marques de produits sur les listes de matériel scolaire, certaines notes ont été retirées de nos listes. Il est aussi interdit par la loi de suggérer l'achat d'écouteurs et de flûtes à bec qui sont fournis par l'école.

Les listes transmises par courriel doivent être approuvées par le CÉ.

Il est suggéré de rappeler aux parents dans le prochain info-parents ainsi que sur la liste de matériel qu'ils peuvent réutiliser le matériel des années antérieures qui est encore en bon état. La direction nous informe qu'elle achemine les listes de matériel aux pharmacies du quartier en juin afin qu'elles puissent prévoir leur inventaire.

<b>CE-016-21-22-066</b>	Il est proposé par M <sup>me</sup> Chabot d'adopter les listes ainsi corrigées et c'est approuvé à l'unanimité.
-------------------------	---

#### 2.2 Reddition de compte Plan de lutte 21-22 Art. 75.1 et 110.4 fiche 4

L'an dernier, le concept de bulle classe a possiblement augmenté les conflits inter-groupe. Cette année, la situation est assez satisfaisante au regard des chiffres. Les statistiques présentées proviennent des billets de dénonciation ainsi que de dénonciations verbales. Aucune plainte n'a été portée au protecteur de l'élève.

<b>CE-016-21-22-067</b>	M <sup>me</sup> Légaré propose d'approuver la reddition de compte sur la situation de lutte contre l'intimidation à l'école et c'est approuvé à l'unanimité.
-------------------------	--

#### 2.3 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence Art. 75.1 et 110.4 fiche 4

Un plan de lutte révisé qui tient compte des différents critères prévus par la réglementation est présenté.

Cette année, les TES ont commencé des ateliers en sous-groupes portant sur des habiletés sociales spécifiques et ils ont fait des capsules présentant des règles de vie.

La plateforme Mozoom a été utilisée dans quelques classes ainsi que par les TES, mais gagnerait à être utilisée davantage puisqu'il s'agit d'un outil riche et pertinent. Le plan de lutte doit être présenté aux élèves et parents en début d'année.

Le personnel de l'école s'entend pour dire que les enjeux sont davantage au niveau des habiletés sociales que de la violence à proprement parler.

<b>CE-016-21-22-068</b>	M <sup>me</sup> Fournier propose l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année 2022-2023 et c'est approuvé à l'unanimité.
-------------------------	---

## **2.4 Règles de fonctionnement du SDG** Art. 77.2. Fiches 4 et 10

Plusieurs points sont encore à valider pour permettre l'approbation.

La pénalité de 10\$ prévue pour les retards pour l'inscription aux journées pédagogiques n'a pas été appliquée dans les dernières années, mais on demande de la laisser puisqu'elle pourrait être appliquée selon le cas.

Comme le ministère donne 8,10 \$ par enfant présent lors des journées pédagogiques, ce montant est facturé aux parents en cas d'absence non motivée. Le maintien du statu quo est demandé par le service de garde pour ce qui est des frais associés aux différentes pénalités susmentionnées.

Une recommandation d'éviter les plats en verre sera ajoutée.

<b>CE-016-21-22-069</b>	M. Jahjah propose d'adopter le document partiel sans les montants et la proposition est approuvée à l'unanimité.
-------------------------	--

### **Approbation :**

## **2.5 Code de vie** Art. 76 et 110.2 Fiches 4 et 7

Tel que mentionné le 25 mai dernier, une révision du code de vie est prévue pour l'année 2022-2023. Il est proposé par la direction de débiter l'année avec le code de vie actuel et de travailler aux modifications dès le début de l'année. Une attention particulière sera portée au code vestimentaire.

<b>CE-016-21-22-070</b>	M. Houde propose d'approuver le code de vie actuel suite au retrait des consignes sanitaires ainsi que le report des autres modifications. La proposition est unanimement approuvée.
-------------------------	--

## **2.5 Journées pédagogiques hors calendrier**

Considérant que le minimum de préinscription de 15 n'est pas atteint pour couvrir les frais engendrés par l'ouverture, il est proposé par le service de garde de ne pas offrir le service les 22 et 23 août 2022. M<sup>me</sup> Bédard discutera avec ses collègues demain et s'informerera sur l'ouverture de leur service et sur la possibilité de leur envoyer des élèves.

On ajoute les considérations à l'effet que l'équipe-école sera en préparation des locaux et le manque de personnel pour offrir le service.

Rappelons que les 22 et 23 août 2022 sont des journées à 32 \$. Les journées du 24 au 31 août 2022 sont offertes à 13 \$ et nous sommes dans l'obligation d'ouvrir le service de garde pour ces journées.

Le CÉ préfère attendre les informations supplémentaires avant de prendre position quant à cette proposition.

## **2.6 Utilisation des locaux** Fiches 4 et 21

Une classe primaire et 2 classes préscolaire supplémentaires l'an prochain rendent nécessaire un mouvement des locaux.

Le local 029 qui est actuellement le local d'arts plastiques deviendra celui pour la 2<sup>e</sup> classe de maternelle 4 ans.

Les locaux 029, 028 et 027 seront repeints et les lavabos seront changés cet été.

Le local 028 qui accueille actuellement la classe d'adaptation scolaire 903 sera le 3<sup>e</sup> local de maternelle 5 ans.

Le local du service de garde sera relocalisé dans le local actuellement utilisé par l'orthopédagogue.

L'augmentation de clientèle occasionne aussi une augmentation des services professionnels. Un autre bureau sera donc aménagé au sous-sol l'an prochain.

Nous allons récupérer le local des scouts ainsi que le local servant d'entrepôt pour le matériel de base-ball. Les scouts pourront continuer d'utiliser leur rangement le temps d'être relocalisés et peuvent utiliser le corridor avec les tables en cas de pluie.

Le personnel scolaire se considère chanceux de ne pas avoir à transférer d'élèves.

<b>CE-016-21-22-071</b>	M <sup>me</sup> Légaré propose d'approuver la proposition d'utilisation des locaux et c'est approuvé à l'unanimité.
-------------------------	---

## **3. COUR D'ÉCOLE**

Le marquage de la cour a été fait et les élèves s'y amusent bien.

La piste d'hébertisme est en construction depuis lundi après-midi et devrait être livrée ce vendredi. Les structures sont très belles et nous sommes satisfaits du travail des ouvriers. La lettre officielle pour l'inauguration sera envoyée sous peu. La date

sélectionnée est celle du 23 juin 2022 lors du pique-nique de fin d'année. Nous remercions les membres du comité pour tout le travail qui a été fait en amont.

## **4. INFORMATION**

### **4.1 Information de la directrice**

#### **Frais de fonctionnement :**

On nous rappelle de remplir le questionnaire reçu par courriel. Les chèques seront remis le 23 juin 2022 au plus tard lors du pique-nique.

#### **Services professionnels 2022-2023 :**

Nous aurons une bonification des services professionnels l'an prochain avec plus de temps pour les services d'orthophonie, d'orthopédagogie, de psychoéducation et d'ergothérapie. Nous aurons une psychologue 1.5 jour par cycle. Au niveau de la francisation, nous aurons une personne à temps plein.

#### **Remerciements :**

La direction remercie son équipe pour son implication et sa confiance. Elle se déclare satisfaite de sa première année parmi nous.

### **4.2 Information du personnel**

#### **> M<sup>me</sup> Amélie : représentante préscolaire**

Les initiations aux sports continues. Il y a eu une sortie au cinéma. Les maternelles sont sorties marcher dans un sentier à Cap-Rouge.

#### **> M<sup>me</sup> Camille : Représentante personnel primaire**

Nos « petits explorateurs de Sainte-Geneviève » ont écrit des documentaires sur les animaux à la manière de National Geographic. Cela a vraiment été un gros succès. Plus de 70 parents sont venus et les élèves étaient si fiers de leur travail.💰

#### **> M<sup>me</sup> Geneviève : Responsable du service de garde**

Demain, 9 juin 2022 aura lieu la pièce de théâtre des 5-6e année du groupe de M<sup>me</sup> Audrey.

Nous sommes en préparation pour la fin d'année. On vide les locaux pour les mouvements qui s'en viennent.

Il devrait y avoir des activités la dernière semaine en soirée. Les parents recevront davantage d'informations par courriel.

La thématique de la journée pédagogique du 17 juin 20202 : journée préhistorique.

#### **4.3 Information du Comité de parents**

Le prochain comité est demain.

#### **4.4 Information de la présidence du CÉ**

Un merci est adressé à la direction ainsi qu'aux membres du CÉ pour l'avancement des différents dossiers au courant de l'année.

### **5. AUTRES SUJETS**

Nous avons deux parents qui quittent le CÉ cette année. M<sup>me</sup> Fournier (6 ans) et M. Houde (12 ans) sont remerciés pour leur implication et on leur remet un présent. Ils seront avec nous pour la rencontre bilan en août.

### **6. FERMETURE**

#### **6.1 Date de la prochaine rencontre du Conseil d'établissement**

La prochaine séance du CÉ de l'école Sainte-Geneviève aura lieu le jeudi 25 août 2022 de 16 h 00 à 17 h 00 en virtuel via la plateforme Teams.

Ce CÉ sera un bilan qui comprendra les résultats de sondage.

#### **6.2 Levée de l'assemblée**

M. Houde propose la levée de l'assemblée à 22 h 06 et c'est approuvé à l'unanimité.

Sébastien Boucher, président



Véronique Bouchard, Directrice